

DOSE	4 kg			5 kg			7 kg		
ECARTEMENT	40 cm	60 cm	80 cm	40 cm	60 cm	80 cm	40 cm	60 cm	80 cm
SEPEBA rotor insecticide									
pignon inter X (bas) :	-	12	16	-	14	18	12	16	20
pignon inter Y (haut) :	-	30	30	-	28	28	26	24	22

Conditions générales

Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro granulateurs sont données à titre indicatif.

En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que, les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

IRONMAX MG, AMM N° 2160226 - Composition Phosphate ferrique IP^{max} 3 %. Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE - Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com. DE SANGOSSE SAS au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896 DE SANGOSSE - Bonnel - 47480 PONT DU CASSE - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Janvier 2019 - Annule et remplace toute version préalable. Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**